



COMMUNE DE LE CHATELARD FR

PROCES-VERBAL

de l'Assemblée communale du 11 mai 2023

Présidence : M. David Fattebert, Syndic

Citoyens présents : 62 citoyens y compris le Conseil communal
Majorité absolue à 32

Préambule

A 20h00, M. le Syndic au nom du Conseil communal déclare l'assemblée ouverte et souhaite la bienvenue aux citoyens présents.

L'assemblée communale a été légalement convoquée selon l'art. no 12 de la loi sur les communes.

Tractanda :

- 1. Procès-verbal de l'assemblée communale du 6 avril 2023**, ne sera pas lu, à disposition au bureau communal et sur le site internet.
- 2. Demande de crédit d'ouvrage pour la construction d'une nouvelle école intercommunale.**
- 3. Divers**

M. le Syndic nomme des scrutateurs, M. Léonard Dumas, M. Jean-Luc Uldry, M. Steve Jaquet et M. Jean-Louis Roch.

3 délégués de l'entreprise RMoved sont présents afin de présenter le projet de la nouvelle école. Ils n'ont bien entendu pas de droit de vote.

M. Fattebert présente Mme Isabelle Seydoux, nouvelle administratrice des finances depuis le 1^{er} mai 2023. Elle n'a également pas de droit de vote.

M. Fattebert présente le protocole de l'assemblée du 16 mai 1937 qui comporte le vote d'acceptation, après trois essais en assemblée communale pour la construction de la nouvelle école.

1. Procès-verbal de la dernière assemblée

Le procès-verbal de l'assemblée du 6 avril 2023, il n'est pas lu, car celui-ci était à disposition au bureau communal et sur le site internet de la commune.

L'assemblée approuve le procès-verbal à l'unanimité.

M. le Syndic remercie la secrétaire pour la rédaction du procès-verbal.

M. Fattebert rappelle que l'assemblée est enregistrée à des fins de rédaction, celui-ci est détruit lorsque le procès-verbal est rédigé.

2. Demande de crédit d'ouvrage pour la construction d'une nouvelle école intercommunale.

Le dossier est en cours depuis plusieurs années. Une rétrospective est donnée. Suite à la nouvelle loi scolaire de 2013, un cercle scolaire doit contenir minimum 10 classes. Un amendement a ensuite permis de réduire à 8 classes. En 2015, notre cercle scolaire ne comptait que 7 classes. Le canton nous proposait alors une fusion de cercles scolaires. Suite à de longues discussions, une dérogation a été obtenue jusqu'à fin 2020. Après cela une solution devait être proposée. En cas de fusion vers Villorsonnens, une augmentation de plus de Fr. 200'000.- était à prévoir pour les transports. Nous étions conscients qu'un pas devait être fait vers la nouvelle loi scolaire pour regrouper tous les élèves sous le même toit. Un autre gros point est le problème de la location des salles de gym. En démontrant cette situation, la DICS a accordé un nouveau délai de 4 ans (soit rentrée 2024) afin d'établir un projet de construction. Un an plus tard, une dérogation à durée illimitée a été octroyée, avec une réserve de revoir leur décision accompagnée d'une motivation à entreprendre une construction.

Un premier projet a été mis sur pied avec un architecte trop onéreux, puis un contact a été pris avec un bureau d'architecte nommé RMoved.

La parole est donnée aux architectes. M. Ralph Howald remercie M. Fattebert.

La présentation de l'entreprise ainsi que le projet Cube3 est exposé. Une vidéo en 3D est également présentée afin de bien se rendre compte de la répartition des espaces.

M. Fattebert reprend la parole et présente le budget :

Fr. 8'000'000.- pour les trois communes soit Fr. 7'200'000.- pour la structure et environ Fr. 800'000.- pour les équipements. Aucun concours d'architecte ne sera demandé, aucune excavation n'est faite.

Le modèle de facturation du bureau d'architecte engendre une diminution considérable des coûts.

Le projet compte 8 classes qui est un minimum légal, ainsi qu'un espace pour l'ouverture d'un AES si besoin.

Pour la commune du Châtelard, l'endettement se monte à Fr. 2'400'000.-, montant qui évolue chaque année. La dette sera portée par l'association ASCGM avec un emprunt intéressant d'environ 2%, amorti sur 33 ans et refacturé aux 3 communes. La réalisation est prévue pour 2025, la première année engendrerait une dépense de Fr. 120'000.- puis cela serait dégressif.

M. Fattebert présente un tableau de liquidités avec l'évolution depuis 2011. Chaque année on génère environ Fr. 230'000.- de liquidités. Une interrogation est toujours ouverte avec la baisse d'impôts et la rentrée fiscale engendrée par cette baisse.

Endettement : moyenne cantonale	Fr. 3'000.-/habitant
moyenne pour le Châtelard	Fr. -547.- / habitant

Différents éléments ont été pris en compte :

- Nous avons une dette d'environ Fr. 650'000.- à terme fixe.
- Nous disposons également d'un capital non affecté de Fr. 8'348'520.- qui permet un déficit sur le budget.
- L'engagement hors bilan est de Fr. 1'303'142.70
- Les charges pour le district se monte à environ Fr. 10'000.- à 15'000.-
- Nous disposons de sept nouvelles constructions avec une moyenne de Fr. 1'800.- par habitant.
- Contributions immobilières liées à ces nouvelles constructions
- La route communale sera prochainement reprise par le Canton (en 2025, diminution des charges)
- Eventuellement une transformation des 2 salles de classes en appartements qui engendrerait des locations.

Nous souhaitons que la vie sociale des sociétés ainsi que l'avenir du café perdurent, c'est pourquoi le Conseil communal souhaite prochainement présenter le projet de la salle communale ainsi que le réaménagement du café. M. Fattebert souhaite faire passer le message que malgré le coût de l'école, la commune a des liquidités pour la transformation de la salle.

Le rôle d'une commune n'est pas de générer autant de liquidités.

Mme Rey Denise demande comment seront gérées les places de parc.

M. Fattebert répond que cela devra être géré par des conventions avec les voisins.

M. Fattebert donne la parole à M. Barraud, président de la Commission financière.

M. Vincent Barraud donne son préavis au crédit d'ouvrage pour la construction d'une nouvelle école pour un montant de Fr. 8'000'000.-, pour notre commune la dette serait de Fr. 2'400'000.-. La commission des finances précise que les frais de transports seront en baisse. La situation de notre commune est excellente, nos finances permettent d'assumer ce projet et ne bloque pas d'autres projets. La commission approuve ce crédit et recommande à l'assemblée d'en faire de même.

M. Fattebert remercie M. Barraud et demande s'il y a des questions.

M. J.-Y Gremaud trouve qu'il s'agit d'un beau projet, félicite le bureau d'architecture et s'interroge sur les finances. Il s'agit d'un gros emprunt avec des intérêts obligatoires malgré les bénéfices générés. M. Gremaud met en garde sur des éventuelles augmentations de taux d'intérêts qui pourraient générer une augmentation d'impôts.

M. Fattebert partage le fait que tout ne peut pas aller bien durant les 33 prochaines années, cependant nous devons prendre une décision. Une parallèle est faite avec le GAGEC qui a osé se lancer il y a 30 ans et qui est une belle réussite. Effectivement peut-être qu'un jour, nous serons contraints d'augmenter les impôts sachant que 80% des impôts est payé par 20 contribuables. Les impôts ont baissé pour une année et ce n'est pas prévu de les remonter pour le moment.

M. Alex Kolly demande quel système de chauffage est prévu.

L'architecte répond qu'il s'agira de géothermie.

M. Gremaud fait une remarque pour l'espace extérieur qu'il trouve trop petit et d'utiliser la partie parking pour l'aménager en terrain de foot.

L'architecte répond que la vue satellite est un peu trompeuse et qu'il y a aussi la partie couverte qui peut être utilisé comme place de jeu.

M. Fattebert précise que la parcelle choisie a été le fruit de discussion. Massonnens est le plus grand village, il dispose de la plus grande parcelle et le choix de mettre la construction sur Grangettes n'était pas approprié en termes de transports. L'association est encore en négociation avec le bénéfice curial pour les places de parc.

M. J.-Y Gremaud demande s'il y a des statistiques pour les prochaines rentrées concernant l'effectif des enfants du Châtelard.

M. Fattebert affirme qu'il y a des chiffres pour les 5 prochaines années, cependant il faut être prudent avec ses données, avec la construction des 5 villas, les chiffres vont fluctuer, mais historiquement les chiffres sont plutôt bas.

M. Jacques Andrey confirme que les effectifs repartent à la hausse et que le projet d'école est pour les 50 prochaines années.

M. Fattebert mentionne qu'il a encore du potentiel sur la commune de Massonnens avec plusieurs terrains à bâtir.

M. J.-L Roch demande ce qu'il se passerait si le nombre d'élèves diminue drastiquement d'ici 10 ans, est-ce que la DICS nous demanderait de placer les élèves dans un autre cercle scolaire malgré la construction de la nouvelle école.

M. Fattebert répond que selon lui, avec la construction de la nouvelle école, le risque est minimisé et que nous allons dans le sens de la loi scolaire. Nous aurons des charges financières liées aux investissements et rajouter des charges de transports ne seraient plus supportables dans le cas où les élèves devraient être déplacés.

Mme Bilat demande s'il y a une forte diminution d'élèves, est-ce que des élèves pourraient être amenés dans notre cercle scolaire.

M. Fattebert répond que comme nous sommes une commune à faible densité, il y a forcément des grandes charges de transports et qu'il y a peu de risque que le Conseil d'Etat nous impose la fermeture en cas de diminution d'élèves.

M. Barraud demande s'il serait possible qu'un cercle en sureffectifs place des enfants dans notre cercle.

M. Fattebert répond qu'il y a peu de sureffectif dans les différents cercles scolaires qui nous entourent.

Mme Bilat demande où vont aller les enfants durant les travaux ?

M. Fattebert répond que pour l'instant rien n'a été entrepris, le comité attendait le vote du budget pour poursuivre les réflexions. Il faudra 3 classes pour reloger l'effectif des élèves durant les travaux. Cela se fera éventuellement dans la salle de paroisse, un container...

M. Fattebert confirme que le container de Massonnens a fait toutes ses preuves.

Mme Ruth Uldry propose de demander des dons à différentes communes de Suisse allemande ou à la Patenschaft.

M. Fattebert répond que nous sommes la seule commune de montagne de l'association et nous allons faire les démarches auprès de la Patenschaft.

M. Fattebert mentionne encore que les sociétés se faisaient du souci avec les locaux de l'école respectivement pour les répétitions, cependant dans les contrats de bail actuels, des dispositions spéciales sont déjà mentionnées pour les nuisances liées aux sociétés locales.

Mme Séverine Roch s'interroge dans quel local la jeunesse pourra effectuer les travaux de couture.

M. Fattebert souligne que la commune tient à ses sociétés locales et tout sera mis en œuvre pour optimiser et repartir l'utilisation des locaux. Dans ce sens, nous avons également le projet de la rénovation de la salle du café.

M. Gremaud s'interroge sur les dizaines de milliers de francs d'endettement. Lorsque le Conseil communal reviendra avec un projet pour la création d'un parc éolien, M. Gremaud pense que les citoyens seront contraints de voter oui par nécessité.

M. Fattebert remercie M. Gremaud pour ses interventions.

L'assemblée approuve la demande de crédit d'ouvrage pour la construction d'une nouvelle école intercommunale avec :

60 oui

2 abstentions

3. Divers

M. Fattebert demande s'il y a des questions dans les divers.

Mme Bilat s'interroge sur l'accueil extra-scolaire, est-ce qu'il y a la possibilité qu'une personne externe crée un accueil extra-scolaire dans la nouvelle école ?

M. Fattebert répond que dans la construction de la nouvelle école, un volume est prévu pour l'accueil extra-scolaire et que la commune est ouverte à toute discussion.

Mme Bilat affirme qu'elle n'a aucun moyen de garde pour ses enfants, et constate que les mamans de jour sont déjà surchargées.

M. Fattebert affirme qu'il s'agit d'une tâche communale et qu'elle est censée assumer cette responsabilité. En revanche, vu le nombre restreint de demande, aucune subvention ne sera versée car pas assez de demandes.

Mme Bilat demande si la commune voit cela comme une rentrée d'argent ou un service offert aux citoyens ?

M. Fattebert affirme que ce n'est pas un accueil extra-scolaire qui rapporte de l'argent et cela n'est pas le but mais il faut que cela reste proportionnel en termes de coûts. Une enquête tous les 4 ans est effectuée et très peu de demandes en découlent pour des communes comme la nôtre à faible densité et la solution serait que ceci soit géré au niveau du district.

Il y a aussi la possibilité de trouver des d'autres solutions au sein du village.

Mme Mélissa Uldry réagit sur l'intervention de M. Gremaud au sujet des éoliens et trouve regrettable que des personnes pensent uniquement à l'aspect financier et ne se préoccupe pas de la santé des habitants de la commune.

M. Fattebert remercie Mme Uldry et demande s'il y a d'autres divers.

M. Thévenaz souligne que la route du Défénant est en mauvaise état.

M. Fattebert précise que depuis le pont du Pré Rouge, la route appartient à la commune de Grangettes, que c'est une route publique et qu'ils ont l'obligation d'entretenir cette route.

Comme il n'y a pas d'autres divers M. Fattebert remercie le Conseil communal et le personnel communal pour le travail accompli ainsi que tous les citoyens présents et clos l'assemblée à 21h55.

Il invite les citoyens à prendre le verre de l'amitié.

Le Syndic

David Fattebert

La Secrétaire

Josette Guillet